



**Service d'Incendie et de Secours du Département  
du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS)**

Monsieur le Président du Conseil  
d'administration du SDMIS  
17 rue Rabelais  
69421 Lyon cedex 03

Lyon, le 02 décembre 2015

N/ Réf. : 201593

**Objet : couverture opérationnelle exceptionnelle**

Monsieur le Président,

Suite aux derniers événements tragiques qui ont eu lieu sur notre territoire et qui marqueront à jamais nos mémoires et notre pays, nous tenons à vous faire part d'une proposition qui vise à recenser dans chaque centre ou services les sapeurs-pompiers professionnels et les PATS qui accepteraient d'être rappelés en renfort si un accident d'ordre exceptionnel devait se produire.

D'ailleurs ce principe, existe actuellement pour les sapeurs-pompiers volontaires.

En effet, au regard des risques potentiels qui nous menacent, il ne serait pas acceptable que le service ne mettent pas en œuvre une réponse humaine et opérationnelle préventive pour une montée en puissance des moyens avec une réactivité optimale.

En espérant que notre courrier retiendra toute votre et dans l'attente d'une action de votre part, vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le secrétaire général

Chabbouh Rémy